

# Chronologie

1179

Troisième concile œcuménique du Latran qui, dans son canon 27, condamne le catharisme et invite à recourir à la force pour éradiquer l'hérésie.

1198, 21 avril

Lettre du pape Innocent III, récemment élu, invitant les prélats, princes et fidèles du pays touché par l'hérésie à prendre les armes contre les hérétiques. Appel lancé en vain comme le sont également les différents messages envoyés par le pape au roi de France en 1204, 1205 et novembre 1207.

1207, avril

Excommunication prononcée par le légat du pape Pierre de Castelnau contre Raimond VI, comte de Toulouse, accusé de n'avoir pris aucune mesure contre l'hérésie cathare.

1208, 14 janvier

Assassinat de Pierre de Castelnau, légat du pape, près de Saint-Gilles.

1208, 10 mars

Appel du pape engageant le roi de France et les prélats et barons du royaume à se saisir de Raimond VI, accusé d'avoir commandité le crime, et de sa terre.

1209, juin

Armées de la croisade concentrées à Lyon (le roi de France Philippe Auguste n'autorise ses vassaux à se croiser qu'après de longs mois de négociations et refuse de s'engager personnellement, interdisant à son fils d'y prendre part).

1209, 18 juin

Raimond VI fait sa soumission aux légats du pape à Saint-Gilles. Raimond-Roger Trencavel, vicomte de Carcassonne, de Béziers et d'Albi refuse de se soumettre.

1209, 22 juillet

Prise et mise à sac de Béziers qui a refusé de livrer les hérétiques.

1209, 15 août

Prise de Carcassonne. Raimond-Roger Trencavel, fait prisonnier, est destitué ; Simon de Montfort est investi des domaines des Trencavel.

1209, novembre

Mort en captivité de Raimond-Roger Trencavel.

1209-1211

Conquête par les croisés des domaines des Trencavel (à l'automne 1209, occupation de Montréal et de Fanjeaux ; au printemps 1210, prise d'Alzonne, Bram, Montlaur, Capendu et du château d'Alaric ; d'août au 23 novembre 1210, siège de Termes).

1211-1212

Les croisés s'attaquent aux domaines de Raimond VI, comte de Toulouse, qui, dès septembre 1209, a été à nouveau excommunié (en mai-juin 1211, prise de Montferrand et Les Cassès ; en juin 1211, prise de la plupart des villes de l'Albigeois ; automne 1211, bataille de Castelnaudary). Après sa victoire sur les Almohades à Las Navas de Tolosa en juillet 1212, le roi d'Aragon Pierre II vient au secours de son vassal le comte de Toulouse.

1213, 15 janvier

Innocent III ordonne l'arrêt de la croisade.

1213, 27 janvier

Raimond VI comte de Toulouse, son fils et les consuls de la ville prêtent serment de fidélité au roi d'Aragon. Les croisés envoient une ambassade pour protester auprès du pape qui ordonne la reprise de la croisade.

1213, 12 septembre

Bataille de Muret : victoire de Simon de Montfort. Pierre II trouve la mort au cours du combat.

1215, juin

Foulque, évêque de Toulouse, institue dans son diocèse comme prédicateurs Dominique de Guzman et ses premiers compagnons afin de lutter contre l'hérésie.

1215, 30 novembre

Le quatrième concile du Latran prononce la déchéance de Raimond VI au profit de Simon de Montfort, à l'exclusion des terres provençales qui restent possession du jeune comte Raimond VII.

1216, avril

Le roi de France reçoit l'hommage de Simon de Montfort pour le comté de Toulouse.



**1217-1224**

Reconquête de leurs terres par Raimond VI, comte de Toulouse, et son fils.

**1218, juin**

Mort de Simon de Montfort durant le siège de Toulouse dont Raimond VI a repris possession en septembre 1217. Amaury de Montfort prend le titre de comte de Toulouse et devient chef des armées.

**1220, 13 juillet**

Début du siège de Castelnaudary (aux mains du comte de Toulouse) par Amaury de Montfort et échec de celui-ci (le siège est levé fin février 1221).

**1222, août**

Mort de Raimond VI. En septembre, son fils lui succède sous le nom de Raimond VII.

**1224**

Amaury de Montfort, assiégé dans Carcassonne, capitule devant les armées de Raimond VII, du comte de Foix et de Raimond II Trencavel. Amaury de Montfort fait don au roi des domaines qu'il a perdus.

**1225, novembre**

Le concile de Bourges refuse d'absoudre Raimond VII de complicité d'hérésie.

**1226, mai**

L'armée de la croisade royale (avec à sa tête le roi de France Louis VIII) descend la vallée du Rhône.

**1226, 16 juin**

Carcassonne fait sa soumission au roi de France Louis VIII. Castelnaudary se soumet quelque temps après.

**1226, 3 novembre**

Mort du roi de France Louis VIII.

**1229, 12 avril**

Traité de Meaux-Paris. Raimond VII perd une partie de ses domaines. Son enfant unique, Jeanne, doit épouser Alphonse de Poitiers, frère du roi de France. Raimond VII se voit contraint d'écarter de sa succession tout héritier mâle qu'il pourrait avoir ultérieurement. Raimond VII fait sa soumission au roi de France, Louis IX.

**1233**

Le pape Grégoire IX organise l'Inquisition.

**1240, août**

Raimond II Trencavel, qui s'était réfugié auprès du roi d'Aragon, tente de reconquérir sa vicomté.

**1240, 8 septembre**

Début du siège de Carcassonne par Raimond II Trencavel qui se replie sur Montréal le 12 octobre à l'arrivée des renforts militaires royaux. En 1241, Raimond II Trencavel est vaincu et le roi de France a repris possession de ses terres.

**1242, 28-29 mai**

Meurtre de deux inquisiteurs à Avignonet.

**1242, juin**

Raimond VII entre en campagne contre le roi de France. Raimond II Trencavel se joint à lui.

**1243, janvier**

Raimond VII se soumet au roi de France.

**1244, mars**

Prise et bûcher de Montségur.

**1247, avril**

Cession au roi Louis IX par Raimond II, vicomte de Carcassonne, de toutes ses possessions, notamment de sa seigneurie sur Béziers et Carcassonne.

**1249**

Mort de Raimond VII, comte de Toulouse.

**1258**

Traité de Corbeil fixant les limites entre les royaumes de France et d'Aragon.

**1271**

Mort de Jeanne et Alphonse de Poitiers sans descendance. Rattachement du comté de Toulouse au domaine royal.



# La féodalité en Languedoc

## à la veille de la croisade contre les Albigeois

### Tableau généalogique simplifié des grandes maisons du Languedoc

Les dates indiquées sont celles de l'exercice de leur fonction

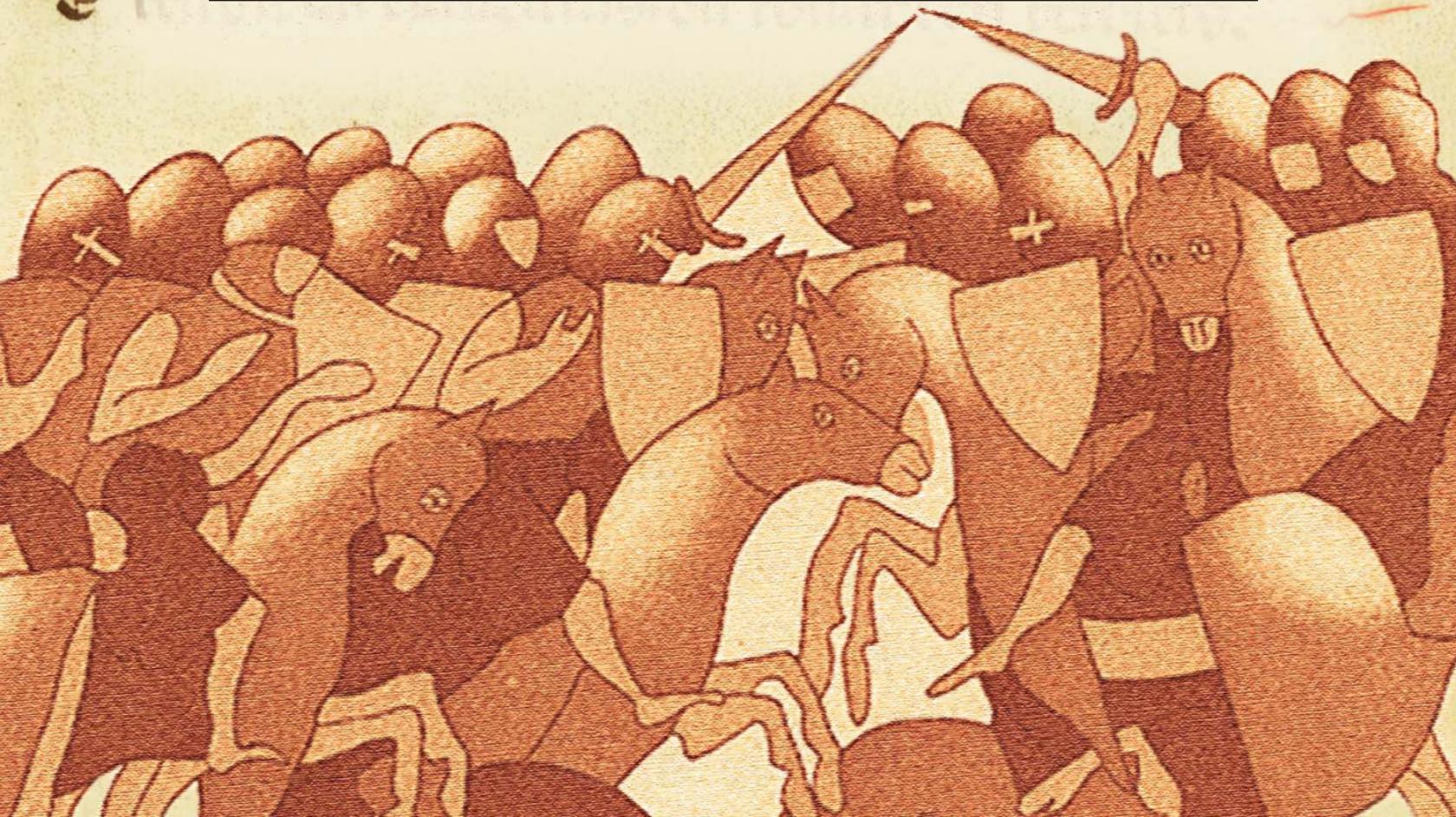
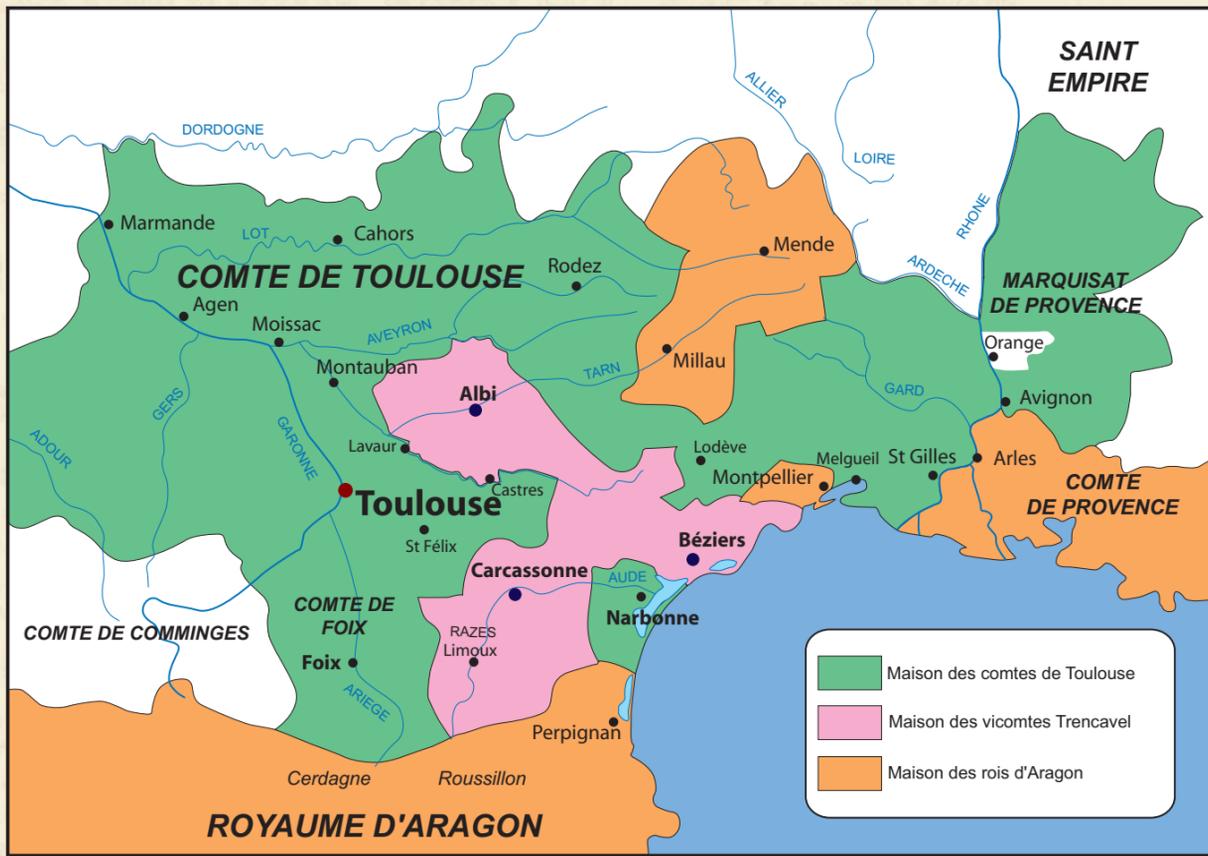
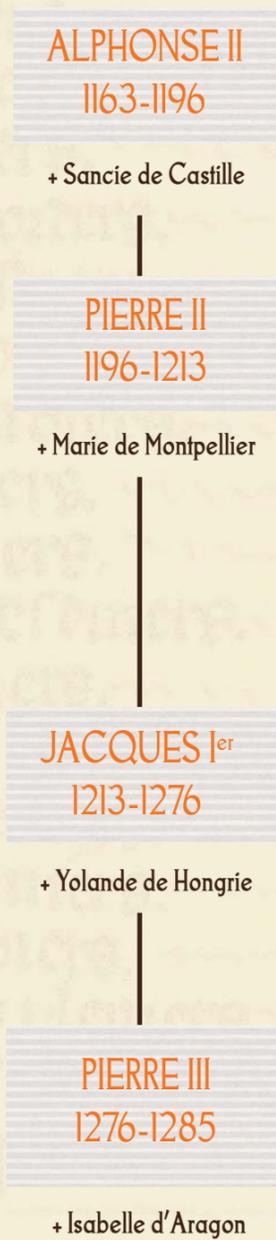
#### MAISON DES COMTES DE TOULOUSE



#### MAISON DES VICOMTES TRENCVEL



#### MAISON DES ROIS D'ARAGON



# Les Trencavel,

## des seigneurs aux vicomtés convoitées

Dans la société féodale, le vassal se recommande à son seigneur et lui promet aide et service (essentiellement militaire) ; en contrepartie le seigneur lui offre sa protection et le plus souvent lui octroie un fief (biens fonciers, revenus).



Le rituel de ces engagements réciproques varie selon les régions. Lors de la cérémonie de l'hommage, le vassal s'agenouille et place les mains dans celles de son seigneur qui lui donne un baiser de paix et lui remet un objet symbolisant le fief.

Scène d'hommage, fin XII<sup>e</sup> siècle  
Arch. Couronne d'Aragon, *Liber Feudorum Major*, Cancilleria reg. I, f° 54 v°  
Cliché Archives de la Couronne d'Aragon (Espagne, Ministère de la Culture)

En pays d'oc, le serment de fidélité, prêté par le vassal sur les Évangiles ou des reliques et consigné par écrit, est au cœur du rituel. Le bien donné en fief par le seigneur (le plus souvent un château) n'appartient pas toujours à celui-ci. Il arrive, dans le Midi, que le futur vassal confie son propre bien à son seigneur qui le lui rétrocède en fief (on parle alors de "reprise en fief").

Privilege accordé par Raimond-Roger Trencavel, vicomte de Béziers, à la commanderie templière de Pézenas, février 1202

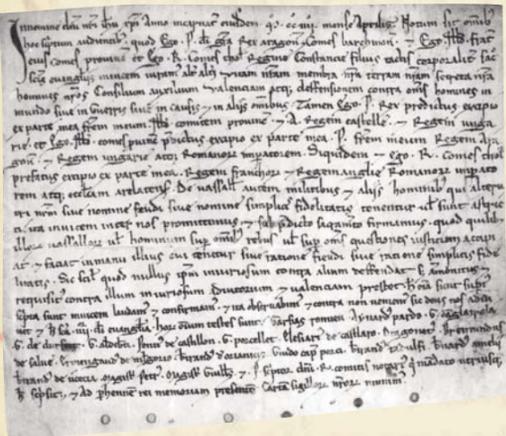
Archives départementales de la Haute-Garonne, H Malte Pézenas, n°19

Cliché Conseil général de la Haute-Garonne/Archives départementales/ Bruno Venzac

Un des rares documents originaux émanant des Trencavel. Le sceau appendu à cet acte est le seul connu du vicomte Raimond-Roger. De type équestre, il participe à l'image que les Trencavel souhaitent donner de leur maison : des princes guerriers (le patronyme Trencavel ne signifie-t-il pas "Tranche bien" ?)



À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les Trencavel sont une des grandes familles seigneuriales du Languedoc. Bernard Aton IV (1074-1129) est à la tête de six vicomtés, celles de Béziers, Nîmes, Agde, Albi, Carcassonne et le Razès. Le droit d'aînesse n'est pas pratiqué dans le Midi, ce qui conduit à un émiettement des seigneuries. Les terres de Bernard Aton IV sont, à sa mort en 1129, éclatées entre ses trois fils. À la fois vassaux des comtes de Barcelone (devenus rois d'Aragon) et des comtes de Toulouse, les Trencavel mettent à profit les rivalités qui opposent ces deux grandes maisons princières pour affirmer leur pouvoir.



Pacte d'assistance mutuelle entre le roi d'Aragon Pierre II, son frère le comte de Provence Alphonse II et le comte de Toulouse Raimond VI, avril 1204

Archives de la Couronne d'Aragon (Barcelone), Cancillería, Pergaminos de Pedro I, carpeta 60, n°184

Cliché Archives de la Couronne d'Aragon (Espagne, Ministère de la Culture)

Cet acte scelle l'alliance entre les trois grandes maisons princières et renforce leur puissance face aux menaces qui se dessinent. Les Trencavel, qui jouaient jusque-là de cette rivalité, s'en trouvent affaiblis.

À la veille de la croisade, Raimond-Roger (1194-1209) est parvenu à regrouper sous son autorité quatre vicomtés (Carcassonne, Razès, Albi, Béziers) mais la paix signée en 1196 entre Barcelone et Toulouse le met en difficulté.



Sceau de Raimond II Trencavel, avril 1247  
Archives nationales (Paris), J 295, n°22;

moulage du service des sceaux, D 760

Cliché Archives départementales de l'Aude



# Vivre au quotidien

Chartes et chroniques, enluminures, fresques et vitraux mettent en lumière certains aspects de la vie quotidienne. Le recours à l'archéologie est toutefois indispensable pour compléter les informations recueillies. Les fouilles réalisées à Montségur et sur le site de Cabaret à Lastours permettent d'appréhender les habitudes culinaires et vestimentaires d'une population majoritairement rurale.



Jatte, fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup> siècle  
Castrum de Cabaret  
Cliché Amicale laïque de Carcassonne  
Ce récipient à forme ouverte servait à faire cuire des brouets et du lait.

Les formes variées des poteries mises au jour renseignent sur le type d'alimentation et les modes de cuisson. Le pain est à la base de l'alimentation. Les repas quotidiens sont constitués de ragoûts de légumes et de légumineuses (fèves, lentilles...), agrémentés de viandes certains jours. Le poisson (salé ou frais) figure sur la table les jours de jeûne. S'y ajoutent des produits laitiers ainsi que des fruits frais et secs. Un vin coupé d'eau peut accompagner les repas.

Le feu est le centre vital de la maison médiévale. Il assure la cuisson des aliments et chauffe l'habitation. Pour les familles les plus humbles il constitue la seule source d'éclairage. Lampes à huile et chandeliers sont l'apanage des demeures plus aisées.

Chandelier, fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup> siècle  
Castrum de Cabaret  
Cliché Amicale laïque de Carcassonne



Au XIII<sup>e</sup> siècle, hommes et femmes sont presque semblablement vêtus. Sur les vêtements de dessous (chemises, plus longues chez les femmes que chez les hommes ; braies, vêtement réservé aux hommes), on revêt une cotte (tunique) et un surcot pour les plus riches. Les chausses (sortes de bas), comme les chaperons (couvre-chefs), sont portées par les deux sexes. La laine, le lin et le chanvre sont les matières les plus répandues, la soie est réservée à une élite. De la manière de se vêtir, il ne reste souvent aujourd'hui que quelques éléments de parure et boucles de ceintures.



Décor de ceinture, fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup> siècle  
Castrum de Cabaret  
Cliché Amicale laïque de Carcassonne  
Cet ornement en cuivre doré représente deux félins affrontés.



Le mois de février, Pontifical de Pierre de La Jugie, 1350  
Trésor de la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
Paysan devant l'âtre.



Le mois de mars, Pontifical de Pierre de La Jugie, 1350  
Trésor de la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
Le paysan qui taille la vigne est vêtu de braies rouges et d'une cotte bleue.



# Productions et échanges commerciaux

La vie économique du XIII<sup>e</sup> siècle est fondée sur les activités agropastorales qui fournissent, en plus de la subsistance, un certain nombre de matières premières nécessaires à l'artisanat. Ces productions s'échangent sur les marchés et les foires. Le commerce connaît alors un réel développement, ce qui favorise l'essor urbain.



Soc d'araire, fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup> siècle  
Castrum de Cabaret  
Cliché Amicale laïque de Carcassonne  
L'araire est mieux adapté que la charrue aux sols légers et pierreux du Midi.



Le mois de juillet, Pontifical de Pierre de La Jugie, 1350  
Trésor de la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
La moisson.

Les défrichements opérés à partir du XI<sup>e</sup> siècle, en relation avec l'accroissement démographique, ont permis la mise en culture de nouveaux espaces. Les céréales (blé *mitadenc*, moitié orge moitié froment ; seigle) y tiennent une place prépondérante. Vigne et olivier complètent le paysage agricole. Dans les terroirs de moyenne montagne, les activités s'adaptent aux contraintes climatiques : l'élevage prédomine.

Dans les communautés villageoises, les principales activités artisanales sont le travail de la laine (filage, tissage, foulage) et du cuir. À Montségur, si on s'en rapporte aux registres d'inquisition, des maisons de bons hommes et bonnes femmes sont spécialisées dans la fabrication de vêtements. Ciseaux, dés à coudre et aiguilles ont été retrouvés en nombre.



Ciseaux de tailleurs, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle  
Castrum de Montségur  
Cliché Mairie de Montségur



Le mois de mars, Pontifical de Pierre de La Jugie, 1350  
Trésor de la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne  
Cliché Archives départementales de l'Aude



Pic de carrier, fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup> siècle  
Castrum de Cabaret  
Cliché Amicale laïque de Carcassonne

En Cabardès, l'exploitation des mines et des carrières est à usage essentiellement local. Sur le site de Cabaret, les gisements de calcaire roux fournissent la matière première des constructions. Les ferrières, mines à ciel ouvert, sont une importante source de revenus pour les seigneurs du lieu.

La diversité des monnaies découvertes au cours des prospections archéologiques permet de dessiner une géographie des échanges commerciaux : les ateliers monétaires locaux sont largement représentés (Melgueil, Carcassonne) ; la présence de monnaies aragonaises atteste de l'existence de relations avec la péninsule ibérique.



Le mois de septembre, Pontifical de Pierre de La Jugie, 1350  
Trésor de la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
Le foulage des raisins.



Obole de Raimond-Roger Trencavel, (1194-1209)  
Castrum de Cabaret  
Cliché Amicale laïque de Carcassonne  
Pièce de billon (alliage de cuivre et d'argent) frappée à Carcassonne.



# Savoirs et cultures

De profondes mutations modifient les rapports que l'homme entretenait jusqu'alors avec l'écrit. La production des livres augmente : les monastères n'ont plus l'exclusivité de la confection des manuscrits qui peuvent désormais être aussi réalisés par des copistes en ville. Le parchemin demeure pratiquement le seul support utilisé mais commencent à apparaître en Languedoc et Roussillon des registres rédigés sur papier.

Même si l'Église conserve toujours le monopole de l'enseignement, on assiste à une certaine émancipation des élites intellectuelles. À côté des écoles cathédrales et canoniales qui ont supplanté les écoles monastiques, on voit se constituer en Universités un certain nombre de lieux d'enseignement supérieur : l'Université de Paris se met en place entre 1180 et 1210 ; les écoles de médecine de Montpellier reçoivent le statut universitaire en 1220.



Enseignant  
Bibliothèque municipale de Carcassonne, ms 18, f°93 r°  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
*Theologia moralis*, XIV<sup>e</sup> siècle.



Dans le Midi, la lutte contre le catharisme a d'importantes répercussions. La création de l'Université de Toulouse est imposée à Raimond VII par le traité de Meaux-Paris en 1229. Ce centre d'études, dont le but premier est d'extirper l'hérésie, est confié dans les débuts à des maîtres étrangers au Languedoc. Il ne connaît un véritable essor qu'après 1245, lorsque son corps enseignant est recruté dans le pays. La fondation en 1243-1245 par le pape d'un *studium* à Narbonne relève de cette même politique menée par l'Église pour réconcilier le pays avec l'orthodoxie.

Archidiacre tenant un livre  
Église Saint-Nazaire et Saint-Celse de Carcassonne

Archives départementales de l'Aude, cliché Éric Teisseidre  
Détail du tombeau de Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne de 1300 à 1321.

Par ailleurs, on assiste à la naissance de littératures laïques, écrites en langues d'oïl et d'oc, langues qui, longtemps considérées inférieures au latin, prennent une valeur nouvelle.

Décret de Gratien avec la glose de Barthélémy de Brescia, XIV<sup>e</sup> siècle  
Bibliothèque municipale de Nîmes, ms 67, f° 242 v°  
Cliché Archives départementales de l'Aude

Dans les marges du traité de droit canonique composé au XII<sup>e</sup> siècle par Gratien, professeur à Bologne, court la glose composée par Barthélémy de Brescia au XIII<sup>e</sup> siècle.



Flamenca, XIII<sup>e</sup> siècle  
Bibliothèque municipale de Carcassonne, ms 35  
Cliché Archives départementales de l'Aude

Ce roman en occitan, construit autour du thème du *castiaglos* (châtiment du mari jaloux) et célébrant la *fin'amor*, est un bel exemple de cette nouvelle littérature en langue vernaculaire destinée à l'aristocratie et à la bourgeoisie urbaine.



# Troubadours et littérature courtoise



Peire Vidal  
Bibliothèque nationale de France, ms fr. 854, f° 39  
Cliché Bibliothèque nationale de France

Dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle forme de culture se développe dans le Midi : la littérature courtoise. Elle est très intimement liée au milieu social dans lequel elle se développe : écrite en langue vulgaire, elle s'adresse aux laïcs et elle voit le jour dans les cours seigneuriales dont elle exalte les valeurs. Sa transmission se fait tout autant de manière orale que par la voie de l'écrit.



Folquet de Marseille  
Bibliothèque nationale de France, ms fr. 854, f° 61  
Cliché Bibliothèque nationale de France

Appartenant à une famille de marchands, Folquet de Marseille est troubadour avant de devenir moine cistercien puis évêque de Toulouse (1205-1231) sous le nom de Foulque de Toulouse. Il participe à la fondation de l'Université de Toulouse.

La vie et l'œuvre des troubadours nous sont connues grâce aux "chansonniers". Ces manuscrits relativement tardifs (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) sont des anthologies de poésies, comportant également des *vidas* (notices biographiques des poètes) et des *razos* (commentaires des œuvres).



Ramon de Miraval  
Bibliothèque nationale de France, ms fr 12473, f° 52 v°  
Cliché Bibliothèque nationale de France

Parmi les troubadours originaires des pays d'Aude, le plus célèbre est certainement Ramon de Miraval, dont l'activité poétique date des années 1185-1213. On le disait *pauvres cavalliers de Carcases, que non avia mas la quarta part del castel de Miraval* (pauvre chevalier du Carcassès, qui ne possédait que le quart du château de Miraval). Il appartenait à l'entourage de Raimond VI comte de Toulouse et, dans son dernier poème connu, écrit peu de temps avant Muret, il demande au roi d'Aragon son soutien contre les croisés.

Dans leurs poèmes, les troubadours usent de la langue d'oc avec un souci de recherche formelle et d'effets de style, pouvant aller jusqu'à un art volontairement hermétique (le *trobar clus*). La forme la plus ancienne et la plus noble est la *cansó*, la chanson d'amour qui célèbre la femme et la *fin'amor* (amour pur et vrai), fondée sur le libre choix des amants.



Cartulaire de la Charité de Narbonne, XIII<sup>e</sup> siècle  
Archives départementales de l'Aude, 3 J 2724  
Cliché Archives départementales de l'Aude

Ce document présente un grand intérêt pour notre connaissance de la langue d'oc du XIII<sup>e</sup> siècle et l'identification de certains troubadours narbonnais et de leurs protecteurs.

On distingue trois grandes époques : les débuts, de 1100 à 1140, avec Guillaume de Poitiers, Jaufre Rudel et Marcabru ; de 1140 à 1250, la période la plus riche en troubadours célèbres (Bernard de Ventadour, Peire Vidal, etc.) ; de 1250 à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, avec Peire Cardenal, des Italiens et des Catalans. En ébranlant la société qui accueillait en son sein et protégeait les troubadours, la Croisade a certainement joué un rôle dans le déclin de cette littérature.



# Jeux, divertissements et jongleries



Jongleurs, XI<sup>e</sup> siècle  
Bibliothèque nationale de France, ms latin 1118, f° 112 v°

Même s'ils font souvent l'objet de condamnations par l'Église, les jeux et les divertissements sont couramment pratiqués au XIII<sup>e</sup> siècle tant par les élites sociales que par les plus humbles.

La poésie des troubadours est faite pour être chantée. Malheureusement nous ne trouvons que très rarement dans les chansonniers la notation des mélodies. Il semble toutefois que celles-ci soient fortement inspirées du chant grégorien.



Joueur de vièle, 1313  
Bibliothèque nationale de France, ms latin 8504, f° 23 v°  
Cliché Bibliothèque nationale de France

Si les instruments de musique paraissent ne jouer qu'un rôle d'accompagnement des chants poétiques chez les troubadours, ils tiennent une place importante dans la vie de cour et lors des divertissements populaires. Sur les huit culs-de-lampe de la salle du donjon de Puivert (XIV<sup>e</sup> siècle), sont représentés huit musiciens jouant d'instruments représentatifs de l'époque : vièle à archet, orgue portatif, luth, guiterne, psalterium, flûte et tambourin, cornemuse et rebec.



Vièle à archet  
Musée du Quercorb  
Cliché Musée du Quercorb  
Reconstitution d'instrument médiéval, exécutée en 1990 (Christian Rault, facteur et chercheur en organologie médiévale, membre de l'association Pro-Lyra ; Daniel Latour, facteur d'archets anciens).



Musicien jouant de la vièle à archet, XIV<sup>e</sup> siècle  
Cliché Musée du Quercorb  
Moulage d'un cul-de-lampe de Puivert.

L'ensemble de la société montre de l'intérêt pour le jeu, que celui-ci réclame des qualités physiques ou des qualités intellectuelles : jeu de ballon, jeu de paume, tir à l'arc, jeu d'échecs (introduit en Occident au XI<sup>e</sup> siècle), jeu de dés. Les fouilles de Cabaret ont mis au jour de petits éléments de jeu en os : une pièce de jeu d'échec pouvant être identifiée comme un roi ou une reine, des dés à jouer.



Trois dés à jouer, fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup> siècle  
Cabaret, Musée municipal  
Cliché Amicale laïque de Carcassonne

Pièce de jeu d'échec, fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup> siècle  
Cabaret, Musée municipal  
Cliché Amicale laïque de Carcassonne



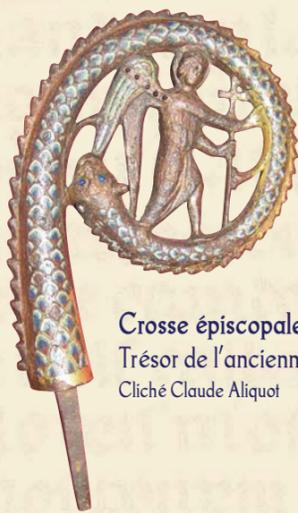
# Un clergé en accusation

Dans les années 1204-1205, le pape Innocent III accuse les évêques méridionaux de ne pas avoir su juguler l'hérésie. Il leur reproche leur faiblesse et leur vie dissolue. Pourtant ce constat ne reflète pas l'entière réalité.



La réforme grégorienne (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle), tendant à restaurer l'autorité morale des hommes d'Église et à affirmer l'autorité pontificale, a été mise en œuvre dans le Midi. La désignation des évêques échappe de plus en plus aux seigneurs laïques, ce qui conduit à la tête des diocèses des hommes plus soucieux de leur devoir pastoral. Cependant l'importance de la puissance temporelle de certains prélats (comme l'archevêque de Narbonne) va parfois à l'encontre de cette évolution.

Guillaume Radulphe, évêque de Carcassonne de 1255 à 1266  
Église Saint-Nazaire et Saint-Celse de Carcassonne  
Archives départementales de l'Aude, cliché Eric Teisseidre  
Détail du tombeau.



Crosse épiscopale, fin XIII<sup>e</sup> siècle  
Trésor de l'ancienne cathédrale Saint-Lizier (Ariège)  
Cliché Claude Aliquot



Anneau épiscopal, XIII<sup>e</sup> siècle  
Trésor de l'ancienne cathédrale de Saint-Lizier (Ariège)  
Cliché Claude Aliquot

Faldistoire, XIII<sup>e</sup> siècle  
Trésor de l'ancienne cathédrale  
Saint-Just et Saint-Pasteur de  
Narbonne  
Cliché François Amigues  
Siège mobile réservé à l'évêque.



Mitre épiscopale, XII<sup>e</sup> siècle  
Trésor de l'ancienne cathédrale de Saint-Lizier (Ariège)  
Cliché Claude Aliquot



Chanoine portant l'aumusse (coiffe spécifique) et chantre tenant le bourdon, XIV<sup>e</sup> siècle  
Église Saint-Nazaire et Saint-Celse de Carcassonne  
Archives départementales de l'Aude, cliché Eric Teisseidre  
Détail du tombeau de Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne de 1300 à 1321.

Au sein des villes, les chapitres cathédraux, conseillers privilégiés de l'évêque, observent plus strictement la règle de saint Augustin et pratiquent davantage la vie communautaire. En mettant surtout l'accent sur la récitation des offices, les chanoines ne répondent pas complètement aux attentes des fidèles.

Si, dès le XII<sup>e</sup> siècle, en corrélation avec l'essor démographique, le nombre des paroisses a considérablement augmenté et si l'encadrement des fidèles paraît suffisant, en revanche la formation et la moralité des prêtres laissent souvent à désirer.



# Abbayes et monastères, un clergé hors du monde ?

Bien qu'il n'ait été le berceau d'aucun grand ordre monastique, le Languedoc connaît une forte implantation de communautés religieuses. Les abbayes y sont nombreuses et certaines, de création carolingienne, jouissent d'un grand rayonnement.

Dans les pays d'Aude, de nombreux monastères bénédictins sont fondés dès les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Le plus important est sans conteste l'abbaye de Lagrasse qui a mis en place dès le XII<sup>e</sup> siècle un réseau de petits prieurés qui lui assure prestige et autorité. Son patrimoine foncier s'étend jusqu'aux confins du Toulousain et au-delà des Pyrénées, en Catalogne. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, on reproche à certaines abbayes bénédictines d'avoir des sympathies pour l'hérésie. C'est le cas par exemple de l'abbaye d'Alet et de celle de Saint-Hilaire qui se voit, après la croisade, sanctionnée et dépouillée de ses biens.



Christ en majesté, XII<sup>e</sup> siècle  
Sacramentaire dit de Moussoulens, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>.  
Évêché de Carcassonne

Cliché Archives départementales de l'Aude  
Le manuscrit présenté ici provient d'un *scriptorium* (atelier des copistes) monastique. Il est à la charnière entre le sacramentaire (transcription des parties de la messe dites par le prêtre ; les lectures et les parties chantées sont contenues dans d'autres livres réservés aux autres acteurs de la messe) et le missel (livre comportant la totalité des textes lus à la messe par le prêtre qui, avec le développement des messes privées, a tendance à devenir le seul officiant).



Abbatiale de Lagrasse  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
Les absidioles en 1997.

Au XII<sup>e</sup> siècle, les fondations cisterciennes en Languedoc sont nombreuses. Parmi les abbayes les plus puissantes, on compte Grandselve en Toulousain et Fontfroide, en pays d'Aude, qui compte 25 granges. Fortement impliqués dans la lutte contre le catharisme, les monastères cisterciens voient leur temporel considérablement augmenté des biens confisqués par les croisés.



Abbatiale cistercienne de Fontfroide  
Cliché Archives départementales de l'Aude, 2 Fi 313  
Le chevet en 1955.

Vierge à l'Enfant, XIII<sup>e</sup> siècle  
Église Saint-Michel de Lagrasse  
Cliché François Amigues  
Le culte marial connaît un réel essor au XII<sup>e</sup> siècle, grâce notamment à Bernard de Clairvaux qui voit en la Vierge la médiatrice entre Dieu et les hommes. Cette dévotion se confirme tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion des Ordres mendiants (Dominicains, Franciscains et Carmes).



La spiritualité monastique, privilégiant la prière dans l'isolement et la clôture, répond mal aux aspirations des croyants qui attendent une prédication plus adaptée à leur vie de tous les jours.



# Le catharisme, une religion chrétienne

Longtemps, les historiens ont vu dans le catharisme la résurgence, teintée de christianisme, d'hérésies orientales (manichéisme notamment). Cette vision nous vient en large partie des polémistes catholiques de l'époque et des inquisiteurs. La découverte au milieu du XX<sup>e</sup> siècle de documents d'origine cathare (traités et rituels) a permis de mieux cerner ce que fut cette dissidence religieuse.



Rituel cathare, début XIV<sup>e</sup> siècle  
Bibliothèque municipale de Lyon, ms PA 36, fol 236 r°  
Cliché Bibliothèque municipale de Lyon  
Seuls trois manuscrits de ce type sont conservés en Europe. Ils nous renseignent sur les pratiques religieuses et la liturgie cathare.

Construit autour du personnage central du Christ et du Nouveau Testament, le catharisme est un christianisme. Toutefois, les cathares refusent l'Incarnation : le Christ n'a pu revêtir un corps de chair, tunique façonnée par le Diable. Il est le messager du Père venu enseigner aux hommes les moyens du Salut.



Nouveau Testament en provençal, début XIV<sup>e</sup> siècle  
Bibliothèque municipale de Lyon, ms PA 36, fol 165 v°  
Cliché Bibliothèque municipale de Lyon  
Manuscrit d'origine cathare.

Rejetant l'ensemble des sacrements catholiques, les cathares ne reconnaissent qu'un seul sacrement, le baptême par l'imposition des mains, désigné aussi *consolament*. Les hommes et les femmes qui reçoivent ce sacrement s'engagent à vivre selon les préceptes évangéliques ; appelés "parfaits" par leurs adversaires, ils sont dénommés par les croyants "bons hommes" ou "bonnes femmes" et constituent un véritable clergé.

Les cathares admettent deux principes : le monde divin, domaine du Bien, annoncé par le Christ, et l'univers visible, le monde du Mal "dont Satan est le prince". Ce dualisme, dont il ne faut pas exagérer l'importance, est nourri par l'Apocalypse.



Cette démarche spirituelle s'accompagne d'un rejet de l'Église romaine que les cathares trouvent trop attachée aux valeurs terrestres.

Prologue de l'évangile de saint Jean, IX<sup>e</sup> siècle  
Evangélaire de Narbonne, f° 142 v°  
Trésor de la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
Manuscrit utilisé par le clergé de l'Église romaine.



# La dénonciation de l'hérésie

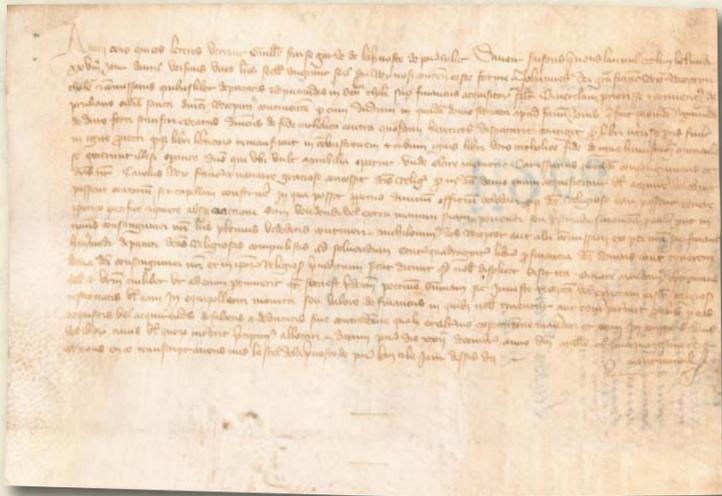
Il est difficile d'évaluer ce que fut le réel impact du catharisme en Languedoc. Les documents, émanant pour la plupart de l'Inquisition (et, de fait, rédigés tardivement, au moment où les dissidents sont persécutés) doivent être interprétés avec prudence. L'Église romaine en tout cas dénonce très tôt, dès 1163, cette doctrine hérétique qui "infecte" le Midi toulousain.

Si on s'en rapporte aux quelques chiffres qu'on peut avoir, il semble que les fidèles des "bons hommes" ne furent jamais très nombreux (entre 5 et 20 % de la population selon les lieux et les époques). Toutefois, ces évaluations ne tiennent pas compte de ceux qui, séduits par cette forme de christianisme, n'en fréquentent pas moins le curé du village.

Le catharisme a largement pénétré la petite et moyenne aristocratie. Les raisons en sont diverses. Les seigneurs sont souvent hostiles à l'Église à qui ils disputent biens fonciers et dîmes ecclésiastiques. Les femmes, qui adhèrent en nombre à la dissidence, ont la possibilité d'exprimer leur foi de manière plus active et d'accéder à un certain pouvoir sacerdotal.



**Le miracle du feu, miniature du XV<sup>e</sup> siècle**  
Bibliothèque nationale de France, livre d'heures de Louis de Savoie, ms latin 9473, f°173 v°  
Cliché Bibliothèque nationale de France  
Dans le cadre d'une discussion théologique avec des hérétiques, Dominique aurait rédigé un document rassemblant l'essentiel des thèses catholiques. Ces adversaires auraient jeté ce manuscrit dans le feu et celui-ci en serait sorti indemne par trois fois.



**Copie de lettres patentes du roi Jean II Le Bon confirmant au couvent de Prouille des privilèges financiers relatifs à la maison du miracle du feu située à Fanjeaux, 1353-1354**  
Archives départementales de l'Aude, H 266  
Cliché Archives départementales de l'Aude



**Saint Dominique prêchant**  
Bibliothèque nationale de France, ms fr. 241, f°188 v°  
Cliché Bibliothèque nationale de France  
Légende dorée de Jacques de Voragine, XIV<sup>e</sup> siècle.



**Un abbé cistercien, XIV<sup>e</sup> siècle**  
Bibliothèque municipale de Nîmes, ms 67, f°172 r°  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
Décret de Gratien.

Pour contrer l'essor de cette hérésie, le pape Eugène III confie en 1145 à Bernard de Clairvaux la conduite d'une campagne de prédication. Légats et abbés cisterciens condamnent le laxisme des prélats et des seigneurs méridionaux et invitent les fidèles à délaisser les croyances hérétiques. Malgré leur zèle, ils échouent dans leur entreprise. Dès 1207, sous l'impulsion de Dominique de Guzman, des confrontations théologiques s'organisent ; cependant, les résultats sont tout aussi décevants.

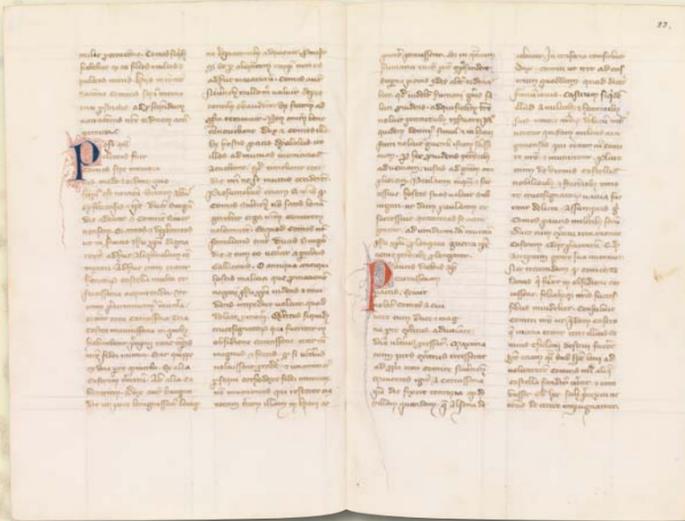
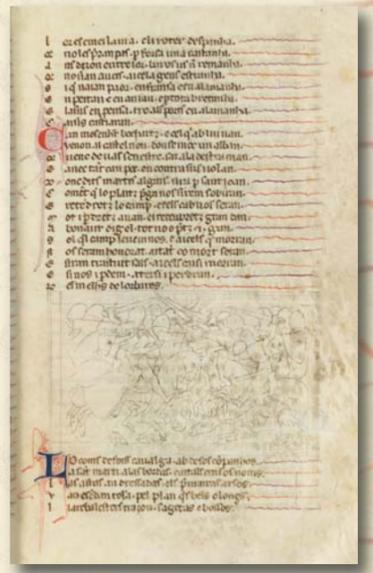


# Aux sources de l'histoire de la Croisade, les chroniques

La Croisade contre les Albigeois a marqué les contemporains : plus de 175 textes historiques rédigés entre 1209 et 1328 en font mention. Par la qualité de leur style et la fiabilité de leurs sources, trois récits occupent une place à part.

La *Cansó*, poème en langue d'oc de près de 10 000 alexandrins, comprend deux parties : la première (2 768 vers) est l'œuvre du clerc Guilhem de Tudela et va de 1207 à 1213 ; la deuxième (6 810 vers) est anonyme et fait le récit des événements du printemps 1213 à juin 1219. Si Guilhem de Tudela est favorable aux croisés, tout en condamnant leurs excès, l'Anonyme prend fait et cause pour les comtes de Toulouse. L'ensemble, rédigé au moment des événements et s'appuyant sur des témoignages sûrs, est en général digne de foi. Sur le plan littéraire, *La Cansó* constitue une référence.

La *Cansó*, manuscrit de 1275  
Bibliothèque nationale de France, ms fr. 25425, f° 53 r°  
Cliché Bibliothèque nationale de France  
La bataille de Castelnaudary en 1211.

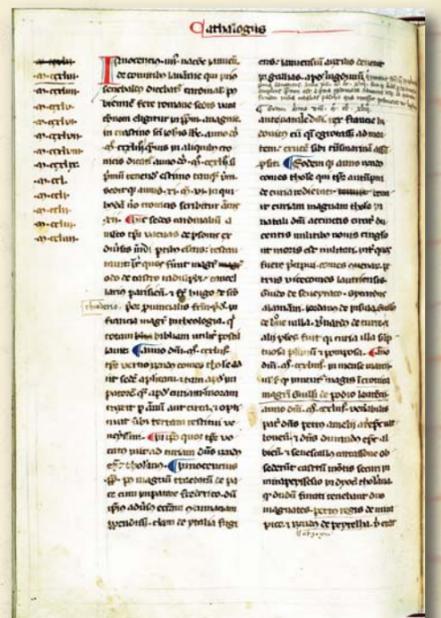


*Hystoria Albigensis* par Pierre des Vaux-de-Cernay, manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle  
Archives nationales, JJ 28, f° 22 v° et 23 r°  
Cliché Archives nationales  
Le comte de Nevers retourne en France après la prise de Carcassonne en 1209.

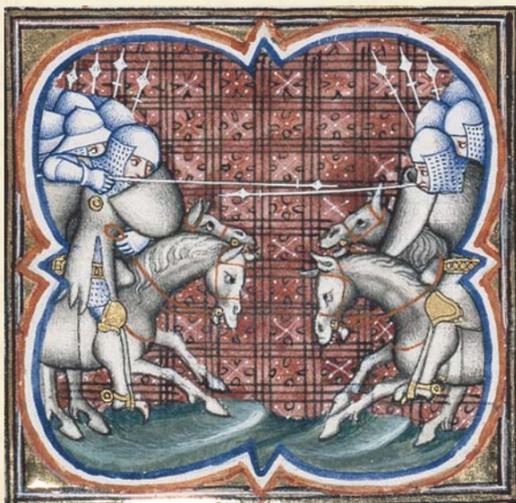
*Hystoria Albigensis* de Pierre des Vaux-de-Cernay, écrite en prose latine, est, des trois récits, celui qui a connu la plus grande diffusion. Moine cistercien à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, il est le neveu de Gui, évêque de Carcassonne de 1211 à 1226. Témoin de certains épisodes de la croisade, se référant aux textes et aux récits des acteurs, l'auteur fait œuvre d'historien. Toutefois, hagiographe du camp croisé, il se montre partial : Simon de Montfort et ses hommes sont le bras armé de Dieu ; les hérétiques et les seigneurs occitans appartiennent au camp du Mal et méritent leur châtime

Composée en latin dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la chronique de Guillaume de Puylaurens couvre les années 1145-1272. Son style, différent en cela des autres chroniqueurs, est sans emphase ni envolée lyrique. Il raconte les faits froidement, justifiant jusqu'à un certain point les actions des croisés.

Texte de la chronique de Guillaume de Puylaurens copié dans le recueil de chroniques et autres œuvres de Bernard Gui, manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle.  
Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 450, f° 120 v°  
Cliché Bibliothèque municipale de Toulouse



# Guerre et tactique militaire



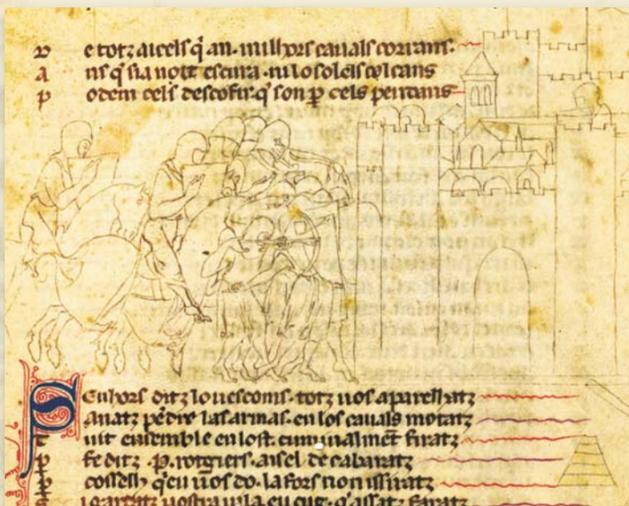
Les récits de la Croisade mettent en lumière l'organisation de la société militaire du temps, la nature des armements et les stratégies employées.

'Les Grandes Chroniques de France' de Charles V, manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle  
Bibliothèque nationale de France, ms fr 2813, f° 252 v°  
Cliché Bibliothèque nationale de France  
La bataille de Muret.

La constitution des armées repose sur l'obligation de service militaire (ost) que tout vassal doit à son seigneur. De la nature féodale de ces armées découlent leurs principales faiblesses. La durée de l'ost, limitée à quarante jours, explique la fluctuation et la réduction soudaine des effectifs. La première victime en est Simon de Montfort que les seigneurs de son camp abandonnent au terme de leur engagement. Le manque de cohésion et le défaut de commandement unique expliquent pour une large part les échecs du comte de Toulouse et de ses alliés : c'est le cas notamment à Castelnaudary en 1211.



Pierre dite du siège, XIII<sup>e</sup> siècle  
Église Saint-Nazaire et Saint-Celse de Carcassonne  
Cliché Archives départementales de l'Aude  
Cette pierre, trouvée dans l'église Saint-Nazaire, incomplète, provient, dit-on, du tombeau de Simon de Montfort. Elle représenterait le siège de Toulouse de 1218 au cours duquel Simon de Montfort a trouvé la mort.



Si les chevaliers ont toujours une place prééminente, on voit apparaître à leurs côtés, en lien avec les nouvelles techniques militaires, d'autres catégories de combattants tout aussi efficaces (sergents à cheval, piétons, arbalétriers et archers).

Le siège de Carcassonne en 1209  
Bibliothèque nationale France, ms fr. 25425, f° 15  
Cliché Bibliothèque nationale de France  
La Cansó, manuscrit de 1275.

La guerre revêt diverses formes : les grandes batailles, où les chevaliers s'opposent frontalement, comme à Muret en 1213 ; les sièges des châteaux et des villes, comme à Carcassonne ou Cabaret en 1209, à Termes en 1210, à Toulouse en 1218. Les machines de guerre, construites sur place ou transportées au prix de gros efforts, servent à faire des brèches dans les remparts et à semer l'effroi à l'intérieur des cités tandis que les mineurs font un travail de sape à la base des murailles.



Boulets en pierre (siège de Montségur), 1243-1244  
Montségur, Musée municipal  
Cliché Mairie de Montségur  
Provenance : Montségur, fouilles du pog ; chantier de la forêt.



# Armes et armements

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'armement des combattants ne connaît pas de profondes mutations. Toutefois, l'usage généralisé de l'arbalète, une arme de plus grande portée, très meurtrière, conduit à perfectionner les armes défensives.

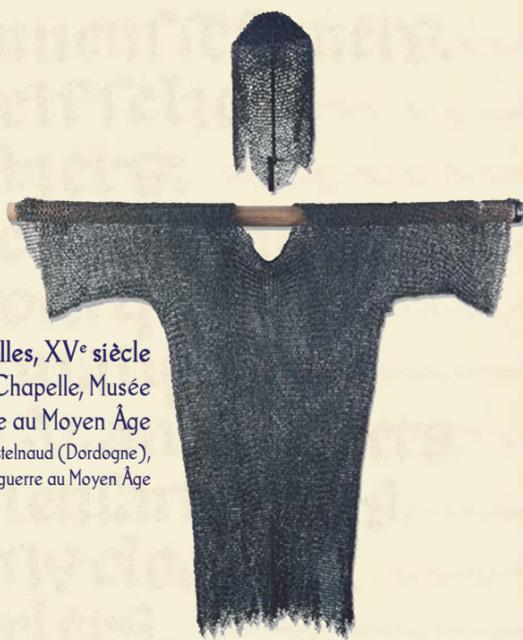
Le chevalier porte une cotte de mailles (ou haubert) qui peut descendre jusqu'aux genoux. Celle-ci le protège des coups tranchants donnés par l'épée mais se révèle inefficace dans le cas d'armes de choc (masse d'armes, hache) et d'armes de jet (arbalète). Aussi, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des plaques métalliques sont-elles rajoutées pour protéger les points critiques (épaules, genoux, cou, etc.). La tête est couverte d'un camail (cagoule de mailles) sur lequel vient se placer le heaume, casque fermé à timbre plat (calotte plate), sans ventail (visière) mobile. L'écu est l'arme défensive indispensable du combattant. L'épée est l'arme offensive par excellence. Selon les modèles, elle peut être utilisée de taille (avec le tranchant) ou d'estoc (avec la pointe).



Mannequin de la galerie du costume de guerre du Musée de l'Armée (Paris)

Cliché Musée de l'Armée

1876 (reconstitution d'une armure du XIII<sup>e</sup> siècle d'après le sceau de Mathieu II, duc de Lorraine de 1220 à 1251)



Cotte de mailles, XV<sup>e</sup> siècle  
Castelnaud-la-Chapelle, Musée  
de la guerre au Moyen Âge  
Cliché Château de Castelnaud (Dordogne),  
Musée de la guerre au Moyen Âge

L'arbalète, méprisée par la chevalerie qui trouve infamant de tuer à distance, est à diverses reprises condamnée par l'Église qui en interdit l'usage dans les conflits entre chrétiens. Pourtant, lors de la Croisade, les arbalétriers jouent un grand rôle tant au cours des batailles rangées que lors des sièges.



Fers de trait, 1243-1244, siège de Montségur

Montségur, Musée municipal

Cliché Mairie de Montségur

Provenance : Montségur, fouilles du pog ; habitats nord-ouest



# Un ordre religieux nouveau, les Frères prêcheurs

Au printemps 1206, l'évêque castillan Diego d'Osma et un de ses chanoines, Dominique de Guzman, de retour de Rome, rencontrent les légats cisterciens à Montpellier. Ils les engagent, pour obtenir de meilleurs résultats face à l'hérésie, à adopter une nouvelle manière de prêcher, celle qu'eux-mêmes mettent en pratique en Lauragais dans les mois qui suivent.

Dès 1207, Diego et Dominique ont obtenu, dans la région de Fanjeaux, la conversion de quelques femmes cathares ; ils les regroupent au sein d'une communauté, à Prouille, près de Fanjeaux. Ce monastère bénéficie assez vite d'importantes donations foncières qui contribuent à son développement.



Saint Dominique

Bibliothèque nationale de France, ms latin 9473, f°173 v°

Cliché Bibliothèque nationale de France

Livre d'Heures de Louis de Savoie, XV<sup>e</sup> siècle.



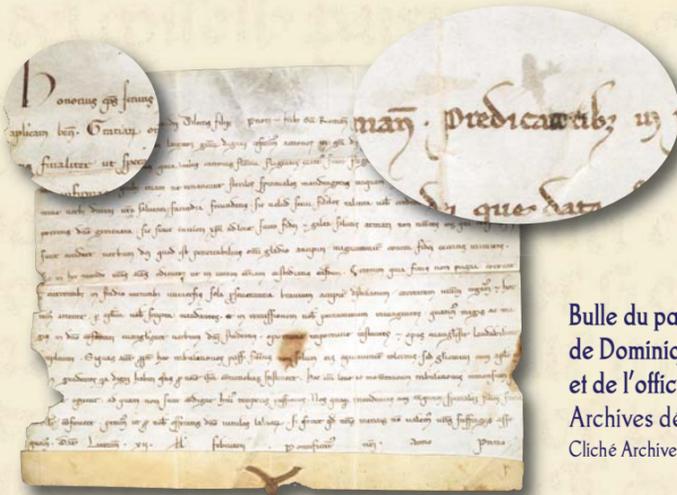
La fondation de Prouille par saint Dominique

Bibliothèque nationale de France, ms latin 9473, f°173 v°

Cliché Bibliothèque nationale de France

Livre d'Heures de Louis de Savoie, XV<sup>e</sup> siècle.

En 1215, après avoir reçu de Pierre Selhan, riche bourgeois, plusieurs maisons à Toulouse, Dominique y fonde une communauté de frères, que Foulque, évêque de Toulouse, institue officiellement prédicateurs dans son diocèse. En octobre 1216, Dominique sollicite du pape nouvellement élu, Honorius III, la reconnaissance de la maison toulousaine, ce qu'il obtient avec la promulgation de la bulle pontificale du 22 décembre 1216.



Bulle du pape Honorius III dite *Gratiarum omnium* en faveur de Dominique et de ses frères, portant confirmation du nom et de l'office de prêcheur, 21 janvier 1217

Archives départementales de l'Aude, H 317/1.

Cliché Archives départementales de l'Aude

Le nouvel Ordre prend officiellement le nom de Frères prêcheurs à la suite de la bulle du 21 janvier 1217 et adopte la règle de saint Augustin avec les observances strictes empruntées à l'Ordre de Prémontré. En Languedoc comme ailleurs, l'expansion de l'Ordre est rapide. En 1228, il est solidement installé en douze provinces qui s'étendent sur toute l'Europe.



Le pape Innocent III voit en songe saint Dominique soutenant l'Église qui menace de s'écrouler

Bibliothèque nationale de France, ms latin 9473, f°173 v°

Cliché Bibliothèque nationale de France

Livre d'Heures de Louis de Savoie, XV<sup>e</sup> siècle.



# L'Inquisition pontificale

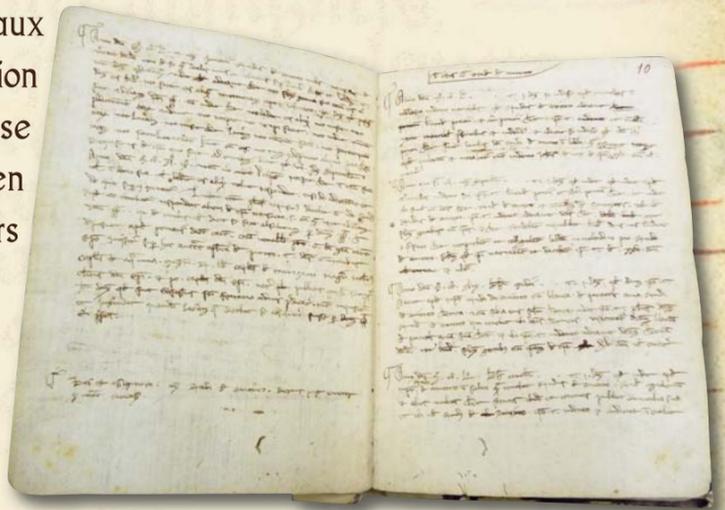
À l'issue de la Croisade, la lutte contre l'hérésie entre dans une phase judiciaire. En octobre 1229, le concile de Toulouse organise de manière systématique la recherche et la punition des hérétiques. Celle-ci est confiée au tribunal de l'évêque, juge ordinaire dans son diocèse. Devant le peu d'empressement des autorités civiles à soutenir ces tribunaux, la papauté crée une juridiction extraordinaire, chargée de faire respecter l'autorité absolue du souverain pontife en matière de foi, l'Inquisition.



Le Pèlerin et l'Hérésie portant de quoi allumer un bûcher  
Bibliothèque nationale de France, ms fr 376, f° 74 v°  
Cliché Bibliothèque nationale de France  
"Le Pèlerinage de la vie humaine" de Guillaume de Digulleville, XV<sup>e</sup> siècle.

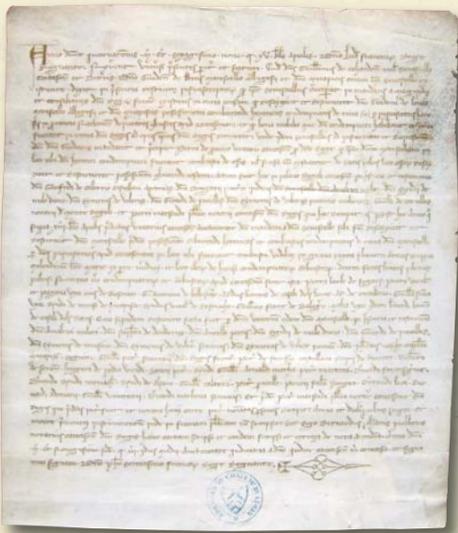
En avril 1233, le pape Grégoire IX annonce aux évêques du royaume de France la venue de frères prêcheurs qu'il a nommés inquisiteurs. Recrutés généralement chez les Dominicains, plus rarement chez les Franciscains, les inquisiteurs constituent une véritable milice papale, indépendante des pouvoirs locaux.

Les premiers inquisiteurs opèrent en Languedoc dans un climat difficile. La nouvelle juridiction déroge au droit traditionnel et choque les mentalités. La procédure est basée sur la délation, les interrogatoires répétés et la recherche de l'aveu, pouvant seul donner lieu à pénitence et absolution. Devant les châtiments infligés aux hérétiques (confiscation des biens, bûchers, exhumation et brûlement des cadavres), les populations se révoltent à diverses reprises, à Albi et Narbonne en 1234, à Toulouse en 1235. En 1242, deux inquisiteurs sont assassinés à Avignonet.

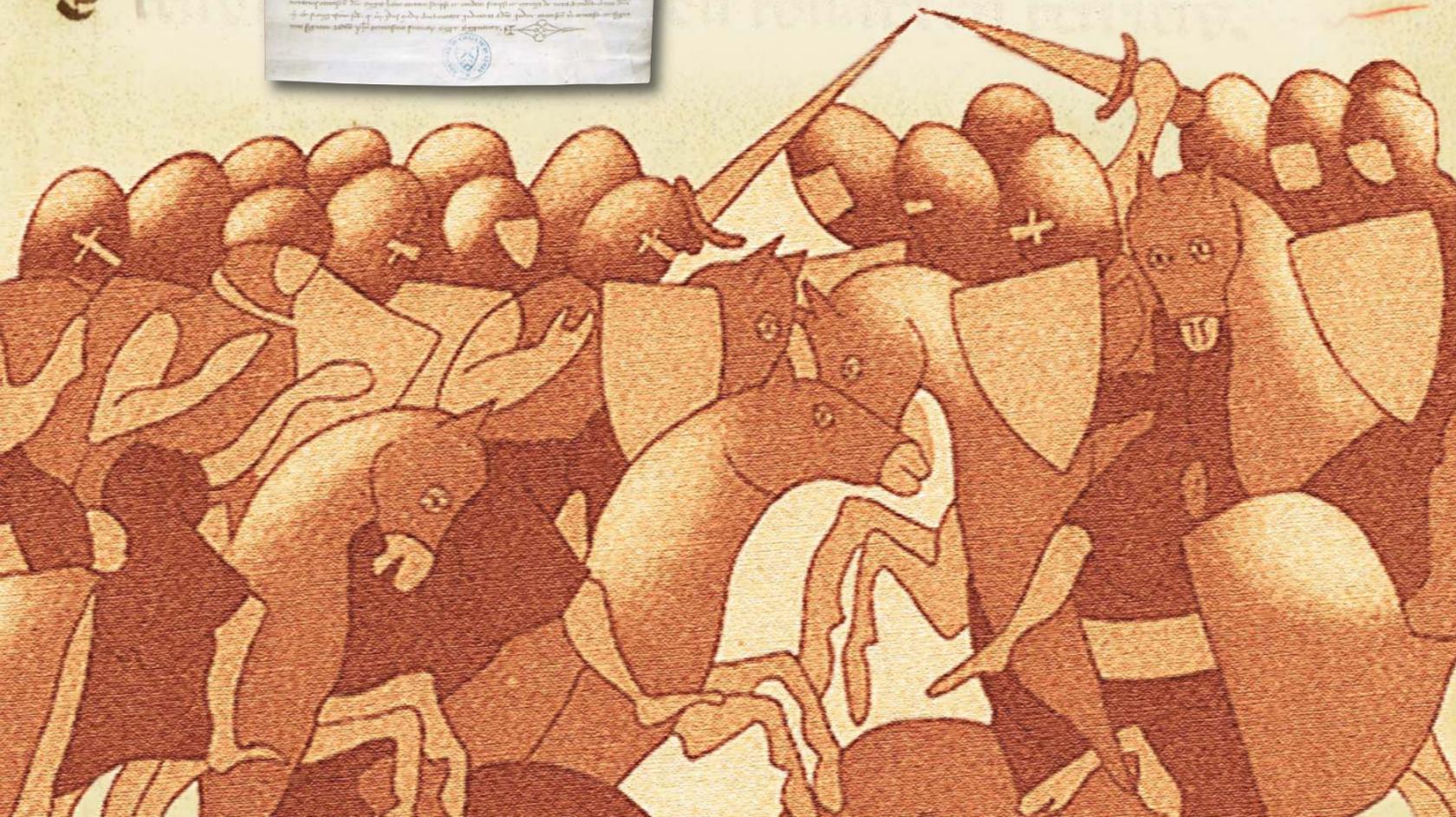


Registre du greffier de l'Inquisition de Carcassonne, 1249-1267  
Bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand, ms 160  
Cliché Bibliothèque communautaire et interuniversitaire Clermont-Communauté

Il est difficile d'apprécier l'impact réel de l'Inquisition. Toutefois, après 1230, le clergé cathare a été décimé et l'hérésie est devenue une religion clandestine. Conjugué avec d'autres facteurs (reconquête pastorale par l'Église romaine, affirmation du pouvoir royal), le travail des inquisiteurs a abouti progressivement à la disparition de la dissidence religieuse.

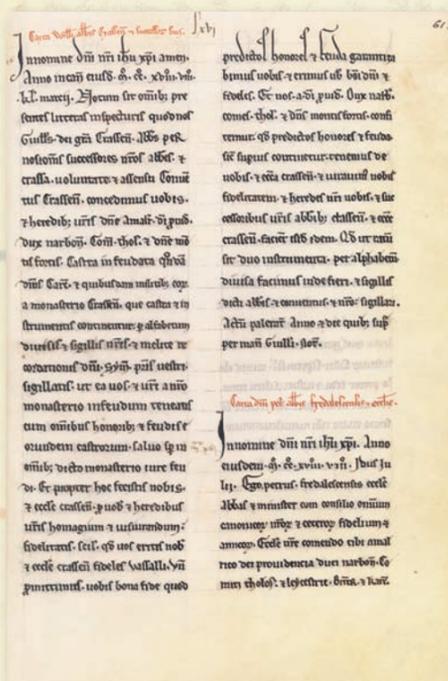


Restitution du droit de faire brûler les hérétiques condamnés par l'Inquisition faite par le sénéchal de Carcassonne à Gui de Lévis maréchal d'Albigeois et seigneur de Mirepoix, 1270 (copie de 1292)  
Archives départementales de l'Ariège, 46 J 223.  
Pour symboliser cette restitution, le sénéchal fait restituer au seigneur de Mirepoix dix sacs de lin remplis de paille, à défaut de pouvoir lui remettre les cendres et les os des dix hérétiques qu'il a fait brûler.



# Le rattachement du Languedoc à la France

En mai 1204, le pape Innocent III demande au roi de France, Philippe-Auguste, d'être son "bras armé" contre les hérétiques et évoque la possibilité de confisquer les biens des seigneurs qui les protègent au profit de la couronne de France.



Après la chute de Carcassonne en 1209 et l'emprisonnement de Raimond-Roger Trencavel, Simon de Montfort, conformément au droit de la croisade, se voit attribuer les vicomtes des Trencavel. À partir de 1215, date à laquelle le concile de Latran IV prononce la déchéance de Raimond VI, il devient également comte de Toulouse. À sa mort en 1218, son fils Amaury hérite de toutes les terres que son père avait conquises. Mais en 1224, il en a perdu la quasi-totalité. Il demande alors le soutien du roi de France Louis VIII et lui cède tous ses droits en Languedoc.

Cartulaire concernant la croisade contre les Albigeois et l'administration du Languedoc sous Simon et Amaury de Montfort, vers 1245-1255

Archives nationales, JJ XIII

Cliché Archives nationales

C'est le début de la croisade royale. Carcassonne et Castelnaudary font soumission au roi en 1226 comme beaucoup d'autres villes du Languedoc. Quant à Raimond VII, il abandonne le combat en 1228 et signe l'année suivante ce qu'il est convenu d'appeler le traité de Meaux-Paris. Il s'agit en réalité d'une capitulation sans condition : privé d'une partie de ses domaines, il s'engage également à ce que sa fille unique Jeanne épouse le frère du roi, Alphonse de Poitiers, et écarte de sa succession tout héritier mâle qu'il pourrait avoir.

La Cité de Carcassonne, le front sud avec au premier plan la tour de la Vade, construite entre 1240 et 1245

Photographie noir et blanc, vers 1910-1920

Archives départementales de l'Aude, 4 T 75/163



En 1240, Raimond II Trencavel tente sans succès de reconquérir sa vicomté. Dans le même temps, Raimond VII entre en révolte contre Louis IX. La répression est sévère et se solde par le bûcher de Montségur (mars 1244). Raimond Trencavel renonce trois ans plus tard à tous ses droits au profit de Louis IX. Raimond VII renonce également à toute velléité de révolte et, à sa mort en 1249, sa fille et son gendre lui succèdent. En 1271, à la mort sans héritiers de Jeanne et d'Alphonse, le comté de Toulouse est rattaché à la couronne de France.



Sceau de Louis IX, roi de France, 1240

Archives nationales (Paris), moulage du service des sceaux, D 41

Cliché Archives départementales de l'Aude



# Le Traité de Corbeil et les forteresses royales

Afin d'asseoir son pouvoir sur le Languedoc de façon irrévocable, le roi de France Louis IX doit, après avoir obtenu la soumission de Raimond II Trencavel, affermir ses possessions face à Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, comte de Barcelone et seigneur de Montpellier, ancien suzerain des vicomtés Trencavel.



Le château d'Aguilar  
Cliché Pierre Davy, Comité départemental de tourisme de l'Aude.

Entre les royaumes de France et d'Aragon, le Fenouillèdes et le Peyrapertusès constituent une sorte de marche frontière, où le catharisme est assez profondément enraciné et sur laquelle veillent d'importantes forteresses (Puilaurens, Peyrepertuse, Quéribus, etc.).

Entre 1239 et 1255, Louis IX se rend maître de ces terres par différents moyens : achat en 1239 du Peyrapertusès au comte de Roussillon suzerain du lieu, siège et prise de Quéribus en 1255, etc. Il agrège ces seigneuries à la sénéchaussée de Carcassonne créée en 1226.

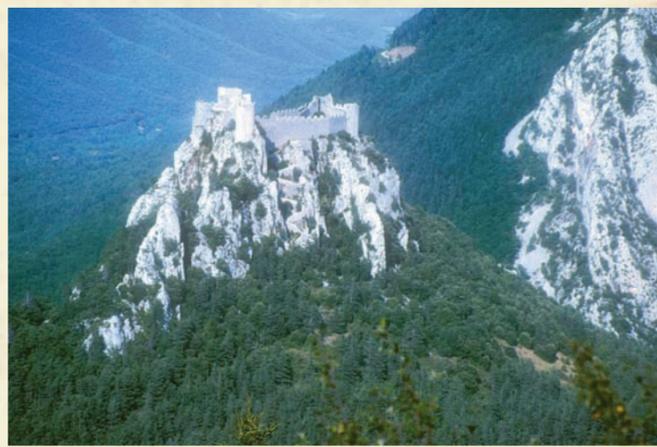
Le château de Peyrepertuse  
Cliché Pierre Davy, Comité départemental de tourisme de l'Aude.



Dans le même temps, le roi de France et le roi d'Aragon tentent de régler le contentieux qui les oppose : Jacques I<sup>er</sup> fait valoir la suzeraineté qu'il exerçait sur la vicomté de Carcassonne tandis que Louis IX revendique des droits sur le comté de Barcelone. Les négociations durent près de trois ans. Finalement, par le traité de Corbeil, en date de juillet 1258, les deux souverains renoncent à leurs prétentions. La frontière entre les deux États est alors définitivement fixée : le Peyrapertusès et la vallée de la Boulzanne (avec Puilaurens) appartiennent désormais à la couronne de France tandis que le Fenouillèdes reste à l'Aragon. Les forteresses royales marquent désormais les limites du royaume.



Le château de Quéribus  
Cliché Pierre Davy, Comité départemental de tourisme de l'Aude.



Le château de Puilaurens  
Cliché Pierre Davy, Comité départemental de tourisme de l'Aude.



# Au Temps de la Croisade

Sociétés et pouvoirs  
en Languedoc au XIII<sup>e</sup> siècle



Les habitants de Carcassonne chassés de la ville après la prise de celle-ci par les croisés.  
Grandes chroniques de France. British Library, ms Cotton Nero E II pt 2, f° 20 v°  
Cliché British Library

Exposition réalisée par  
les Archives départementales de l'Aude